

# L'ancien facteur a été battu à mort par un mineur dit "en danger", et alors ? Il a tué comme un adulte

écrit par Maxime | 1 octobre 2017

A Blois un sexagénaire a été battu à mort par un adolescent considéré comme « mineur en danger » donc mineur isolé aussi :

Pendant sa garde à vue, le jeune garçon a déclaré avoir d'abord rencontré Michel Durand au buffet de la gare le soir du 31 décembre, puis l'avoir rencontré de nouveau par hasard près de la Banque de France, vers 22 heures. L'adolescent affirmait que l'ancien facteur, qui était ivre, l'avait alors insulté, s'attirant un coup de poing au visage. Toujours selon ses aveux, la victime serait tombée au sol, laissant échapper de son vêtement deux cartes bancaires.

Le jeune aurait alors entrepris de retirer de l'argent au distributeur de la gare en tentant à plusieurs reprises d'obtenir les codes des cartes en rouant de coups sa victime. Il avait avoué avoir redoublé de violence après qu'une des cartes eut été avalée par le distributeur. Selon le jeune garçon, le sexagénaire était conscient lorsqu'il l'a abandonné sur le parking. L'autopsie a révélé que la victime avait succombé à une multitude de coups portés principalement à la tête ainsi qu'au corps. Ces violences ont entraîné une hémorragie cérébrale massive qui a provoqué le décès. Le jeune homme mis en examen encourt une peine de réclusion criminelle. **Cet apprenti cuisinier faisait l'objet d'une mesure d'assistance éducative en tant que mineur en danger.**

Voir l'ensemble de l'article ici :

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/09/29/Mort-d-un-ancien-facteur-retour-sur-les-lieux-du-drame-3241982>

Nous avons depuis 1945 un droit pénal des mineurs qui adoucit encore plus le traitement pénal des infractions dans leur cas. Le problème est que les mineurs précocement délinquants sont

de plus en plus nombreux en France. Dans le cas présent, il avait 16 ans et a prétendu que l'homme étant tombé à terre, ses cartes bleues étaient sorties de la veste, si bien qu'il en a profité pour faire un retrait... ce qui rend le reste de ses déclarations bien peu crédibles.

De mon point de vue, il devient urgent de changer notre approche du fait pénal. Il ne faut plus considérer la personne de l'auteur mais l'acte objectivement commis pour tous les traiter de la même façon, que ce soit par un mineur ou un majeur. C'est triste mais vu qu'on a négligé la prévention, il ne reste plus que cette solution car un malfaiteur mineur est toujours plus coupable que sa victime innocente. Il faut donc tout faire pour que la répression soit forte et systématique.